

Réunion du Consortium PARIS21, 22-23 juin 2000

Maison de la Chimie, Paris

Compte-rendu de la réunion

Présidents : Jean-Claude Faure
 Guest Charumbira

Jeudi 22 juin

Point 1 de l'ordre du jour

1. Le président ouvre la réunion en accueillant tous les participants et en insistant sur l'importance de l'initiative. Il souligne que le Comité d'aide au développement (CAD) tient au succès de l'initiative et que c'est un moyen de tester les idées d'amélioration de la coopération entre les donateurs.

Point 2 de l'ordre du jour : Présentation du projet de programme d'activités PARIS21

2. Le Secrétariat de Paris21 présente brièvement l'historique de Paris21, et fournit une explication des activités à venir, autour desquelles la réunion du Consortium est structurée.
3. Mary Strode (Secrétariat de Paris21) présente un compte-rendu succinct d'une réunion des donateurs qui a eu lieu mercredi 21 juin. Les idées principales portaient sur le renforcement des capacités existantes, l'utilisation d'institutions et de structures régionales déjà en place, l'encouragement du soutien à moyen et à long terme à une série d'activités ayant pour objet de sensibiliser le public à la nécessité de construire et d'utiliser les capacités statistiques. Le Japon, la Suisse, la Commission européenne, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas et le Canada ont exprimé leur soutien pour les objectifs de Paris21 et se sont engagés à apporter une aide sous forme pratique ou financière. D'autres donateurs ont également soutenu ces initiatives et se sont engagés à apporter une contribution sous la forme de ressources en personnel.

Point 3 de l'ordre du jour : Sensibilisation

4. M. Eele (Banque mondiale) ouvre la discussion en présentant un projet de développement portant sur une série d'instruments de sensibilisation pour renforcer l'importance accordée aux statistiques et à la participation des statisticiens dans le processus de prise de décisions. Il note que l'utilisation d'une série de tels instruments sera fort probablement nécessaire et que Paris21 est le moyen le plus efficace pour assurer collectivement leur disponibilité.
5. M. Masilela (Afrique du Sud) répond en présentant les éléments nécessaires à mettre en œuvre afin de convaincre son ministère qu'il y a lieu de financer les statistiques. Il souligne la nécessité de disposer d'informations pertinentes, utilisables, et opportunes. Il insiste également sur l'importance, pour les statisticiens, de montrer que leurs services fournissent un bon rapport qualité prix dans un contexte où les ressources financières des gouvernements sont peu abondantes.

6. Les présentations suivantes insistent toutes sur la nécessité d'instruments de sensibilisation et les placent en tête de priorité pour les activités de Paris21. M. Garonna (CEE-ONU) note que les statisticiens ont besoin de participer aux processus politiques afin de mettre en avant leurs produits.
7. Mme Kakande (Ouganda) note la nécessité de renforcer l'intégration de différents types d'informations, et pour que cela soit possible, le bureau statistique devrait faire appel aux services de plusieurs professions.
8. D. Ajayi note le besoin de cibler avec précision le public qui s'intéresse aux produits de sensibilisation, un sujet qui d'ailleurs a été réabordé durant l'heure de déjeuner. D. Abu Libdeh (Palestine) mentionne que les travaux sur la sensibilisation profiteraient aux bureaux statistiques. L'utilisation des médias pour stimuler la demande est également à encourager.

Point 4 de l'ordre du jour : Stratégies ordonnées d'information

9. M. Williams (Royaume-Uni) présente sur les éléments clés d'une stratégie ordonnée d'information (SOI). Sa présentation décrit en détail le projet d'initiative multi-donneurs destinée à soutenir le développement de stratégies ordonnées d'information dans les pays PPTE éligibles à bénéficier d'un allègement de leurs dettes.
10. M. Machinjili, (Malawi) évoque les problèmes liés à la coordination des activités des donneurs. Une réticence a été rencontrée pour le soutien et l'intégration d'un cadre de système de sondages intégrés des ménages, créé pour le Malawi. D. Ajayi note par la suite que cet exemple témoigne clairement de la nécessité pour les donneurs de mettre en œuvre et d'encourager les SOI au lieu de travailler dans l'isolement, au détriment du développement statistique. D. Salaria (Pakistan) note que le succès d'une SOI dépend de l'engagement des donneurs pour leur mise en œuvre. M. Divay (France) est très favorable aux SOI. Il remarque que les stratégies constituent une partie essentielle des programmes d'action et devraient faire partie des programmes développés par les donneurs. Le processus des SOI doit obtenir l'engagement des utilisateurs et des partenaires.
11. D. Abu Libdeh (Palestine) est convaincu de la nécessité d'une approche holistique qui regroupe tous les instruments relatifs aux données. Il craint qu'en mettant uniquement l'accent sur les CSLP, on ne risque d'omettre les questions pertinentes relatives aux pays ainsi que les priorités nationales. M. Garonna (CEE--ONU) suggère de faire correspondre les priorités dans le cadre d'une SOI avec les priorités de politiques du pays. Ceci impliquerait de se pencher sur la pauvreté dans les pays PPTE qui bénéficient de l'allègement des dettes.
12. M. Diop (Afristat) fait remarquer l'importance de la participation des institutions régionales à tout processus de SOI. Il attire l'attention sur le fait que de nombreuses institutions régionales disposent de personnel statistique. Afristat et ses 17 membres ont travaillé afin d'élaborer un programme statistique minimum commun aux membres.

Point 5 de l'ordre de jour- Besoins d'information liés aux stratégies de lutte contre la pauvreté

13. Mme Prennushi (Banque mondiale) présente le compte rendu de l'atelier qui a eu lieu récemment à la Côte d'Ivoire. Au cours de l'atelier, un nombre de questions clés pour les pays ont été abordées, y compris : le financement, le renforcement des capacités pour l'analyse, la nécessité des sondages de suivi rapides pour assurer des politiques informées, permettre un accès rapide et étendu aux données, ou encore traiter les demandes de conseils sur les indicateurs. Ces questions ont montré les avantages du travail en réseau et du partage des expériences dans de tels ateliers.
14. M. Chinganya (Zambie) insiste sur le besoin d'examiner les données déjà collectées. En général, la réalisation d'enquêtes supplémentaires est entreprise alors que ce n'est pas toujours nécessaire. Rendre les activités de traitement et d'analyse des données aussi attrayant financièrement que la collecte des données produirait encore de nouvelles données. M. Mkai (Tanzanie) est d'accord qu'il faut programmer l'exploitation du gisement et de l'analyse des données car elles apportent de la valeur. Il souligne que la possession nationale d'indicateurs propres est importante.
15. M. Sebregondi (Union européenne) estime que les donateurs devraient utiliser des données pour formuler les résultats attendus de la conditionalité, au lieu des politiques fondées sur la conditionalité, utilisées actuellement. Cette approche a été testée avec succès au Burkina Faso par l'Union européenne.
16. M. De Vries (Programme PNUD) encourage les délégués à se pencher sur les avantages et les inconvénients d'une liste normalisée d'indicateurs. L'approche de l'ONU a été favorable à la mise en place d'un ensemble de normes dans son programme d'évaluation nationale commune (CCA). Cependant, l'ONU attend avec intérêt les remontées d'informations et les enseignements tirés par les autres parties concernées concernant l'utilisation de tels ensembles.
17. M. Browne (PNUD) note que l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain (RDH) sont un bon moyen de stimuler le débat politique sur la pauvreté.
18. D. Ajayi souligne l'importance de renforcer le programme intégré d'enquêtes sur les ménages, qui permet d'augmenter les capacités d'analyses. Il affirme que le programme de questionnaire relatif aux indicateurs clés du bien-être (CWIQ) ne remplace pas un tel programme, en raison de sa portée limitée.
19. M. Ould N'Dah (Mauritanie) remarque que le livre de référence des CSLP contient une longue liste d'indicateurs. Il insiste sur le fait que toutes les stratégies ordonnées d'information devraient considérer le système statistique dans son ensemble, en utilisant les Bureaux statistiques nationaux (NSO) comme point d'ancrage du système.
20. M. Chu (UNESCO) suggère un programme de statistiques qui favorise la résolution de problèmes de priorités politiques plutôt que la surveillance en général.
21. M. Leete (UNDG) insiste sur la participation des pays dans le processus de sélection d'indicateurs communs pour l'évaluation nationale (CCA). Il souligne que les indicateurs IDG devraient être perçus comme un ensemble limité qu'il est nécessaire de renforcer par d'autres indicateurs sélectionnés au niveau national.

22. Mme Prennushi (Banque mondiale) conclue le débat en soulevant la question suivante : Le rôle des bureaux statistiques est-il d'analyser de manière systématique les données pour la mise en œuvre des politiques, ou doivent-ils simplement fournir des données et laisser l'analyse aux autres ? Il a été noté que les CSLP font appel à de nombreuses données et que chaque pays est libre de choisir ses propres données en vue de mesurer les progrès accomplis.

Point 6 de l'ordre du jour : Échanges d'informations

23. M. Hammond (OCDE) présente les résultats d'une tentative d'exercice rapide sur les échanges d'information, qui a eu lieu quelques jours avant la réunion du Consortium. Il constate l'utilité des informations mêmes partielles et demande l'avis des délégués sur l'importance, la faisabilité et les méthodes d'échanges d'information.
24. Ms. Thiongane (ECA) énonce succinctement le plan d'action Addis, formulé par le Comité de coordination pour le développement statistique en Afrique (CASD). Elle fait part des questions similaires soulevées dans ce plan. La ECA vient de recevoir un rapport de consultants portant sur un meilleur suivi du plan.
25. M. de Vries (UNSD – Division statistique des Nations Unies) fait une présentation pertinente au sujet de l'initiative de la Commission statistique de l'ONU, par l'intermédiaire du UNSD, afin de partager les bonnes pratiques sur un ensemble de sujets. On a mis l'accent sur l'utilisation du site UNSD afin de partager des expériences sur ce qui marche bien ou moins bien.
26. Dr. Abu-Libdeh (Palestine) soutient le projet d'échanges d'informations et suggère un nombre d'éléments importants à y inclure : si le projet est initié sur place, la variable coût du rassemblement des informations, les autres dépenses associées au programme, l'intégration des ressources financières locales dans le programme, et l'objet de l'intervention. Il suggère une base de données interactive sur l'Internet, sous réserve des limites de la technologie actuelle. M. Du (Chine) prône l'établissement de liens aux sites des Bureaux statistiques nationaux (NSO). La Chine a présenté un tableau préparé en vue de sa réunion de Groupe consultatif, et décrivant les programmes adressés par tous les donateurs du site sur les NSO. M. Ould N'Dah (Mauritanie) insiste également sur les liens au site en temps que moyen de partage des informations contenues dans les sites nationaux. Le site de la Mauritanie contient des informations au sujet des programmes en cours.
27. M. Sebregondi (UE) note qu'un projet de l'UE sur les échanges d'informations existe déjà. Le défi est de maintenir le système à jour autant que possible. Tout exercice PARIS21 devrait adopter une approche progressive à l'échange des informations, en se fondant sur l'information disponible à ce jour.
28. M. Browne (PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement) suggère que la base de données DCAS mise à jour par les bureaux des pays, soit élaborée en vue de fournir une évaluation de tous les projets en cours des pays donateurs.
29. M. Garonna (CEE—ONU) met l'accent sur le fait que tout rassemblement de données impose une charge aux répondants. Il suggère que l'approche à tout échange d'information devrait être sur une base qui correspond à celle de la DSNU (Division statistique des Nations Unies). Un cadre d'information commun a été proposé, soutenu

par des liens aux sites Internet nationaux. Une telle base de données devrait s'adresser aux questions visées par les décisions de politiques. Cette proposition pourrait faire l'objet d'examen par les pairs de l'utilisation des méthodes statistiques.

30. M. Belkindas (Banque mondiale) met l'accent sur la volonté de la banque de participer activement à tous projets d'échanges d'informations. Cependant, de tels projets ont éprouvé des difficultés par le passé. La Banque souhaiterait se concentrer sur des projets de coopération technique pour se rendre compte des actions tierces dans ce domaine et pour éviter des doubles emplois.
31. M. Pommier (France) suggère qu'une base de données sur les capacités statistiques et les projets de renforcement des capacités est nécessaire. Ceci répondrait à des questions telles que la part des fonds nationaux et étrangers dans le financement des projets ou la participation des différents ministères. De surcroît, l'information satellite pourrait inclure des indicateurs tels que le rapport des salaires des statisticiens des NSO par rapport à ceux des statisticiens de la Banque mondiale, le nombre de statisticiens *per capita* de la population. L'échange d'information représente un rôle naturel pour le Comité d'aide au développement (DAC).
32. M. Marshall (FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) a mis l'accent sur le fait que PARIS21 fournit l'occasion de mettre en application les principes d'échanges d'informations. Il y a eu par le passé de nombreuses discussions au sujet de la coordination entre donneurs, mais il y a eu peu d'actions concrètes. L'accent devrait porter sur la façon de rendre utile une base de données existante.
33. M. Williams (Royaume-Uni), a insisté sur une base de données à double exposition, laquelle associerait des informations sur les programmes en fonction de la situation du pays. Idéalement, une telle base de données devrait être sous la houlette du pays.
34. M. Diop (Afristat) est en train de mettre à jour un relevé des activités statistiques régionales laquelle devrait représenter un intérêt pour les délégués. *Vendredi 23 juin.*

Point 7 de l'ordre du jour : Échange d'informations

35. La séance du matin s'est ouverte avec une présentation de grand intérêt de M. Lee (Banque mondiale) et de M. Padilla-Trejo (Pérou) au sujet du projet MECOVI orienté vers l'amélioration des conditions de vie en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le projet a fourni un bon exemple de coopération pluri-donneurs et qui encourage l'utilisation plus répandue par les décideurs et la société civile de données améliorées.
36. M. Flatt (ESCAP) fait observer que le projet appelle à une utilisation plus accrue des NSO (bureaux statistiques nationaux).
37. M. Goronna (CEE-- ONU) fait remarquer que le projet sur le renforcement des capacités met l'accent sur les bénéfices à tirer d'une approche régionale. La récente conférence des statisticiens d'Amérique latine constituait un tel forum.

Point 8 de l'ordre du jour - Activités connexes

38. M. Leete (UNFPA) présente un document portant sur une initiative en faveur des recensements. L'initiative était rendue nécessaire par les progrès décevants et le manque de soutien financier global pour l'actuel cycle de recensements. La présentation a mis en lumière la nécessité de rendre les recensements plus efficaces au niveau des coûts, par l'intermédiaire du partage des bonnes pratiques et de l'équipement. Le document mettait également en lumière les coûts potentiels de données inadéquates en provenance des recensements.
39. M. Marshall (FAO) présente le programme proposé portant sur les statistiques de l'agriculture et de l'alimentation. Le programme fait appel à la fois à la collecte de données et à une meilleure diffusion. L'accent porte sur une meilleure coordination et sur la simplification de l'accès aux données par l'intermédiaire de guichets uniques.
40. M. Chingaya (Zambie) souligne la nécessité de sensibiliser les décideurs au sujet des données relatives aux recensements. M. Williams (Royaume-Uni) met également l'accent sur la nécessité de renforcer la demande de données fournies dans les recensements et autres sources. M. Goronna (CEE—ONU -- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) note qu'il convient de convaincre les autorités nationales des bénéfices à retirer d'un recensement. L'exemple de pays en transition a été évoqué, lesquels stimulent leurs intérêts pour les recensements par l'intermédiaire de la presse. D. Salaria (Pakistan) conseille aux NSO de publier, d'examiner et d'analyser les résultats des recensements afin de stimuler l'intérêt du public et des décideurs, et la demande de données.
41. D. Abu-Libdeh (Palestine) note que les recensements représentent la seule source de données locales pour les autorités locales. Des travaux supplémentaires par le FNUAP afin d'insister sur l'importance de l'engagement du gouvernement seraient à entreprendre.
42. M. Ould N'Dah (Mauritanie) prône des travaux ultérieurs relatifs aux bonnes pratiques et à la manière de vendre des produits.
43. M. Garonna (CEE-ONU), met l'accent sur le fait que les recensements sont confrontés à des problèmes similaires à travers le monde en voie de développement, c'est à dire, où puiser les ressources financières. Les gouvernements doivent être sensibilisés au fait que les données sur les recensements sont essentielles. Ils devraient être encouragés à prévoir des ressources pour couvrir les coûts des recensements en cas de difficultés budgétaires à l'approche des dates d'énumération. L'utilisation innovatrice des ressources est à étudier par exemple, la conduite de recensements pendant les vacances scolaires et le recours aux professeurs en tant qu'énumérateurs.
44. M. Diop (Afristat) fait observer que si les recensements sont importants, les conditions de travail des statisticiens le sont également.
45. M. Azouvi (ISI – Institut international de statistique) informe les participants que l'institut détient une base de données regroupant des experts techniques et statisticiens universitaires qui pourraient, à l'avenir, collaborer aux programmes de renforcement des capacités.
46. M. Pommier (France) insiste sur le fait que les recensements doivent rester simples pour maintenir les coûts bas. Les recensements peuvent monopoliser toutes les ressources des

NSO (National Statistical Offices -- Bureaux statistiques nationaux) lorsqu'ils ont lieu. La France se demandait si cela pouvait être évité par le recours à une agence indépendante pour effectuer les recensements. Il était également difficile pour l'ISI (Institut international de statistique) d'obtenir des ressources financières pour les données portant sur l'agriculture. Ces deux domaines doivent bénéficier du soutien du gouvernement et ne doivent pas être perçus comme un moyen de renouveler les équipements de bureau ou d'assurer des formations aux dépens des donateurs.

Point 9 de l'ordre du jour: Mobiliser les ressources en faveur des systèmes statistiques

47. Dr. Abu-Libdeh (Palestine) souligne auprès de l'audience les bénéfices potentiels que l'on peut tirer d'un Masterplan des statistiques (ou des stratégies ordonnées d'information -- SOI) pour aider à renforcer les capacités statistiques. Un engagement de ressources provenant des gouvernements, la coordination des donateurs, l'action planifiée ainsi que la participation appropriée d'organisations issues du secteur privé pourraient faire partie de tels plans.
48. M. Mikhno (Biélorussie) souligne que le manque de ressources ne représente pas toujours la cause principale du manque de capacités statistiques. Rendre les statistiques appropriées, pertinentes et précises constitue un défi continu et s'il était relevé avec succès, il y aurait assez de ressources pour le système statistique.
49. M. Doss (UNDG) fait état de la demande croissante d'informations alors que les ressources diminuent. Il faut demeurer réaliste au sujet des demandes relatives au système statistique, dans le cadre du programme d'un secteur public plus large. Il insiste sur le fait que la concurrence parmi les donateurs, en vue de financer certaines activités, finit par épuiser la capacité, au lieu de la renforcer. L'attention devrait porter sur l'utilisation de ressources nationales pour la capacité, avec un soutien dans le long terme lorsque cela est nécessaire.
50. M. Belkindas (Banque mondiale): La Banque a fourni des ressources pour le renforcement des capacités sous la forme de dons et de prêts par l'intermédiaire du budget administratif. La Banque possède un Fond global soutenu par les donateurs, avec des projets dans de nombreux pays. De plus, la Banque s'attend à recevoir des ressources financières additionnelles pour les activités entreprises dans le cadre de PARIS21. La Banque est disposée à inviter ceux qui ont contribué au Fond à jouer un rôle dans son comité de gestion à créer.
51. M. Pommier (France) rappelle que des sommes importantes ont été consacrées au renforcement des capacités statistiques, mais avec des résultats mixtes. Des programmes internationaux plus soutenus sont nécessaires. Le cœur du problème réside dans le manque d'enthousiasme des gouvernements à consacrer leurs propres ressources aux statistiques. Les pays sont habitués à ce que les coûts soient à la charge des donateurs. Les donateurs devraient s'assurer que les ressources disponibles sont utilisées plus efficacement. Les donateurs multilatéraux doivent coordonner et signer un code de bonne conduite. Le soutien doit être à long terme c'est à dire, 5-10 ans.
52. M. Padilla-Trejo (Pérou) souligne que l'un des problèmes lié au financement des recensements provient du fait qu'ils ne sont pas perçus comme un processus continu.

53. M. Mkai (Tanzanie) suggère de s'adresser directement aux départements concernés pour financer directement la collecte des données. Il pourrait être demandé aux utilisateurs principaux de fournir des ressources, de suggérer des sources ou d'encourager les demandes d'offres de financement pour disposer des données recherchées.
54. M. Leete (UNFPA) souligne auprès de l'audience que les recensements renforcent par eux-mêmes les capacités car ils fournissent des cartes et des données locales qui sont à la base de nombreux autres résultats.
55. M. Wright (CIDA) demande aux délégués de saisir les opportunités rapidement. Sont inclus dans ces opportunités, les stratégies de lutte contre la pauvreté, les projets de coopération économique, l'initiative en faveur des femmes et autres.

Point 10 de l'ordre du jour - Projet de Programmes d'activités PARIS21 - Passer à l'action

56. Le Secrétariat a fait un bref compte rendu des Groupes de travail qui se sont réunis à l'heure du déjeuner et les mécanismes de communication des rapports alternative permettant de rendre compte. Ces mécanismes sont explicités sous le point 12 et dans une note séparée au sujet des équipes de travail PARIS21 proposées.

Point 11 de l'ordre du jour : Échange d'informations - Étude de cas No. 2

57. M. Wright et M. Pringly (Canada) et M. Du (Chine) décrivent leur projet de coopération. Le Canada expose la façon dont le projet est élaboré de manière à répondre à la demande. Le NBS chinois énumère les défis liés à la gestion, les thèmes statistiques et l'infrastructure. Le Canada se propose d'aider la Chine à atteindre ses objectifs dans ces domaines.
58. Le programme conjoint soulève l'intérêt de tous les responsables d'agence concernés, et se fonde sur une association égalitaire, une conception précise, une gestion puissante ainsi que quelques principes directeurs à respecter.

Point 12 de l'ordre du jour – Comptes rendus des travaux de groupes au déjeuner

59. Pendant la pause déjeuner, des groupes étaient désignés pour discuter d'éventuelles équipes de travail PARIS21, et de leurs rôles respectifs. Les responsables de groupes ont porté des propositions d'équipes de travail à l'attention de la réunion plénière. Les renseignements principaux liés à la portée, les modalités, les dates importantes et les responsables de groupes sont énumérés en annexe 1. Il a été proposé que le Secrétariat annonce la création d'équipe de travail avant la fin 2000 et qu'il invite les intéressés à s'inscrire. Il est envisagé que les équipes de travailleront principalement par voie informatique même si des réunions seront à envisager. Les responsables de groupes ont été priés de garder à l'esprit que certains ne pourraient pas être en mesure de communiquer par voie informatique.
60. M. Garonna (CEE-ONU) indique quelques objectifs de base relatifs aux travaux portant sur la sensibilisation. Des exemples de ce qui a fonctionné ainsi que la description des avantages résultant d'une approche positive à la statistique étaient nécessaires. Des réunions PARIS21 à l'échelon régional seraient nécessaires pour mobiliser des ressources et motiver les décideurs et statisticiens. Un programme pragmatique et ambitieux a été proposé par PARIS21 et était encouragé par la CEE-ONU.

61. Ms Thiongane (ECA : Economic Commission for Africa – Commission économique pour l’Afrique) souhaite que toutes les sous-régions africaines puissent bénéficier d’ateliers sub-régionaux.
62. M. Pommier (France) rappelle aux délégués que la participation effective des organisations régionales est requise.
63. M. Mubila (Banque asiatique de développement) insiste sur le fait que les deux projets clés sont d’une part l’exploitation du gisement d’informations et d’autre part, la mise en application immédiate pour les CSLP. La Banque asiatique de développement a fait part de son intérêt pour les deux projets et dans ce domaine, développe des propositions dans le cadre de ses propres travaux qui nécessiteraient la participation des donateurs.
64. M. Marshall (FAO) met en avant le besoin de liaisons interagences pour les statistiques relatives à l’alimentation et à l’agriculture. Il cite les Systèmes d’information et de cartographie sur l’insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) en exemple.

Point 13 de l’ordre du jour - Gérer PARIS21 - La structure du comité de gestion

65. M. Faure (président) propose que la structure soit qualifiée de comité de pilotage. Le groupe de travail du Secrétariat de la pause déjeuner a proposé que cette structure comprenne 15 membres, nombre maximum qui lui permettrait d’être suffisamment légère et d’agir rapidement. Les membres comprendraient : 5 organisations multilatérales fondateurs (la BM, le FMI, l’OCDE, l’ONU, l’UE), 5 pays en développement - il serait demandé aux 5 commissions régionales de l’ONU de désigner chacun un pays, lequel nommerait à son tour une personne, et 5 pays donateurs. Les donateurs et les pays en développement auraient un mandat rotatif de 3 ans. Les organisations non représentées auraient un droit d’écoute par le comité par l’intermédiaire de leur représentant régional, des organisations multilatérales affiliées, des partenaires d’agence ou par l’intermédiaire du Secrétariat PARIS21.
66. Le comité de pilotage se réunirait tous les 6 mois, tantôt aux États-Unis, tantôt en Europe. Il aurait comme mandat de décider des activités du consortium PARIS21 et d’orienter les travaux et les priorités du Secrétariat.
67. M. Bové (FMI) insiste pour que la structure de gestion soit simple et légère.
68. En ce qui concerne le lieu de travail du Secrétariat, M. Leete (UNFSA) propose qu’une partie du Secrétariat PARIS21 soit situé à l’ONU. M. Williams (Royaume-Uni) accueille favorablement une telle décision, mais soulève les difficultés inhérentes à la séparation géographique. M. Garonna (UNEC), M. Bové (FMI) et M. Belkinds (Banque mondiale) font également part des difficultés qui seraient engendrées par une scission géographique.
69. M. Prigly (Canada) indique que la structure de PARIS21 est déjà double, avec d’une part les Fonds de la Banque mondiale en tant qu’agence de mise en œuvre, et d’autre part le Secrétariat PARIS21 qui coordonne les échanges d’information et les travaux normatifs.

70. M. Williams (Royaume-Uni) suggère que l'on évalue de PARIS21 par ses résultats plutôt que par des tentatives à définir ses fonctions. Tout en reconnaissant l'importance de liens étroits avec la Commission statistique de l'ONU, on ressent que les activités de la commission ne soit pas axées en priorité en faveur des pays en développement.

Point 14 de l'ordre du jour : Remarques de clôture

71. M. Belkindas, M. Eele, Ms Prensushi (Banque mondiale) concluent que le lien entre PARIS21 et les CLSP est approprié. Un programme orienté sur le renforcement des capacités à long terme tout en incorporant des bénéfices à court terme est essentiel. Chacun doit tenter de renforcer les capacités actuelles, et prendre en ligne de compte les différentes solutions à trouver par des pays qui sont à un niveau différent de développement statistique. Travailler par l'intermédiaire d'organisations régionales et d'activités de prise de conscience est essentiel.
72. Le représentant de CIS expose les bénéfices à tirer de PARIS21 et de son soutien à l'égard de la bonne gouvernance par l'intermédiaire de faits et d'information. Son comité soutient le programme proposé, lequel est pratique et orienté sur le moyen à long terme, s'inspirant des capacités en place et reconnaissant la nécessité de solutions sur mesure à un niveau national.
73. M. Mubila (Banque asiatique de développement), a été contacté par 10 pays ayant besoin de l'aide dans le domaine des travaux CSLP (cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté). Il propose de rattacher des séances de PARIS21 aux ateliers de la BM et d'élargir l'ordre du jour à partir de là.
74. En guise de clôture, M. Faure (président) met l'accent sur le fait que tous ceux qui sont concernés par le consortium doivent faire le nécessaire pour que les résultats soient visibles rapidement.